PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023 à 20h00 Séance n° 4/2023

Présents: ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, AUGIER Romain, BACHELET Carole, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusés: MATICHARD Franck donne pouvoir à DUMAS Mickael, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à

BAJARD Marie Noëlle *Absent*: CORRE Laurent

Secrétaire de séance : BACHELET Carole Date de la convocation : 27 mars 2023

Ordre du jour :

Finances

- O Désignation d'un président de séance
- Vote des taux d'imposition 2023
- o Compte Administratif 2022 : budgets Commune, Résidence et Lotissement
- o Compte de Gestion 2022 : budgets Commune, Résidence et Lotissement
- o Affectation du résultat : budgets Commune et Lotissement
- Vote des subventions 2023
- Budget Primitif 2023 : budgets Commune et Lotissement

Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2023 est adopté.

FINANCES

MARQUET François est désigné Président de séance.

1- Vote des taux d'imposition 2023

Délibération 4/2023-1 : vote des taux d'imposition 2023

Il est proposé au conseil municipal, de maintenir pour l'exercice 2023 les taux d'imposition 2022, en tenant compte des modifications légales soit :

TAXES	Taux
Taxe foncière bâti	26.54
Taxe foncière non bâti	31.04
Taxe habitation	6.26

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien de ces taux.

2- Vote des comptes administratifs 2022

Délibération 4/2023-2 : approbation CA 2022 budget commune

	Section	RECETTES	1 022 496.36 €
BUDGET	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	797 704.63 €
COMMUNE			
	Section	RECETTES	928 236.02 €
	INVESTISSEMENT	DEPENSES	606 613.33 €

Le compte administratif du budget commune exercice 2022 est approuvé à 13 voix pour et 1 opposition (MARQUET François).

Délibération 4/2023-3 : affectation du résultat 2022 budget commune

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2022, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

Résultat de fonctionnement	=	563 354.72 €
Résultat d'investissement	=	782 562.60 €
Solde des restes à réaliser	=	- 898 000 €
Affectation en réserve	=	115 437.40 €
Report en fonctionnement	=	447 917.32 €

Délibération 4/2023-4 : approbation CA 2022 budget résidence

	Section	RECETTES	59 568.48 €
BUDGET	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	17 996.23 €
RESIDENCE			
	Section	RECETTES	26 202.63 €
	INVESTISSEMENT	DEPENSES	27 569.51 €

Le compte administratif du budget résidence exercice 2022 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 4/2023-5 : affectation du résultat 2022 budget résidence

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2022, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

Résultat de fonctionnement = 84 861.27 € Résultat d'investissement = -27 569.51 €

Le budget Résidence ayant été clôturé le 31 décembre 2022, ces résultats seront repris dans le budget primitif 2023 de la commune.

Délibération 4/2023-6: approbation CA 2022 budget lotissement

	Section	RECETTES	12 832.15 €
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	25 €
BUDGET			
LOTISSEMENT			
	Section	RECETTES	0 €
	INVESTISSEMENT	DEPENSES	0 €

Le compte administratif budget lotissement exercice 2022 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 4/2023-7: affectation du résultat 2022 budget lotissement

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2022, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

Résultat de fonctionnement	=	22 022.47 €
Résultat d'investissement	=	2 792.71 €
Solde des restes à réaliser	=	0 €
Affectation en réserve	=	0 €
Report en fonctionnement	=	22 022.47 €

3- Vote des comptes de Gestion 2022 :

Délibération 4/2023-8 : approbation des comptes de gestion 2022 budget commune Délibération 4/2023-9 : approbation des comptes de gestion 2022 budget résidence Délibération 4/2023-10 : approbation des comptes de gestion 2022 budget lotissement

Conforme aux écritures du compte administratif, les comptes de gestion du budget Commune est approuvé à 13 voix pour et 1 contre (MARQUET François).

Conformes aux écritures des comptes administratifs, les comptes de gestion des budgets Résidence et Lotissement sont approuvés à l'unanimité.

4- Vote des subventions aux associations

Délibération 4/2023-11 : vote des subventions

Le montant des subventions allouées aux associations reste le même que pour l'année 2022 soit le montant total de 7 281.85 €.

5- Vote du Budget Commune 2023 :

Délibération 4/2023-12 : approbation budgets primitifs 2023, budget commune et budget lotissement Après présentation par Mme le Maire, le conseil municipal approuve à 13 voix pour et 1 voix contre (MARQUET François) le budget primitif Commune 2023. Il s'équilibre de la manière suivante :

a. En section de Fonctionnement : 1 361 569.08 €
b. En section d'Investissement : 1 803 263.46 €

Après présentation par Mme le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif Lotissement Gravinière 2023. Il s'équilibre de la manière suivante :

a. En section de Fonctionnement : 144 879.52 €
b. En section d'Investissement : 147 582.23 €

URBANISME

6- Droit de préemption

Parcelles AB 194-196-210-404-509-512-197 : le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption.

Séance levée à 21h30

Le Secrétaire de séance

C. BACHELET

Mis en ligne sur le site le :

0 6 MAI 2023

C.ARANEO

Le Maire